



CONSERVATOIRE
RAYONNEMENT RÉGIONAL
LIMOGES

CHAD

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS DANSE

COLLÈGE



CONSERVATOIRE
conservatoire.limoges.fr
9 rue Fitz-James
87000 Limoges
05 55 45 95 50



© Thierry Laporte

Avec le concours de l'Etat (Ministère de la culture - Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine)

limoges.fr





CHAD

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS DANSE

COLLÈGE

SEPT 2026 - JUIN 2027

RÉUNION D'INFORMATION

SAMEDI 31 JANVIER 2026 - MATIN
au COLLÈGE RENOIR
lors de la matinée portes ouvertes

PRÉINSCRIPTION PAR INTERNET

DU 2 AU 22 MARS 2026

- Sur le site du CRR : conservatoire.limoges.fr
- ET
- Dossier à retirer sur les sites Internet du CRR ou du collège Renoir

LES STRUCTURES D'ACCUEIL À LIMOGES POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL
9 rue Fitz-James – Limoges
Scolarité : 05 55 45 95 78 ou 05 55 45 95 62
crr.scolarite@limoges.fr
www.conservatoire.limoges.fr

LE COLLÈGE AUGUSTE-RENOIR
119, rue Sainte-Claire – 87036 Limoges
05 55 01 77 10
ce.0870817r@ac-limoges.fr
www.cite-renoir.ac-limoges.fr

QU'EST-CE QU'UNE CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS DANSE ?

Les classes à horaires aménagés danse (CHAD) permettent un accès à une éducation artistique de qualité. Ces classes donnent la possibilité aux élèves d'associer une pratique artistique engagée à des études générales.

Les élèves en CHAD bénéficient d'un allègement de l'horaire d'enseignement général, sans qu'aucune matière ne soit supprimée, ni le programme modifié. Les élèves ont la possibilité d'assister gratuitement à des spectacles, à des masterclass animées par des danseurs ou chorégraphes professionnels et de se produire eux-mêmes lors de représentations publiques.

Le projet pédagogique des classes à horaires aménagés réunit, dans un esprit d'échange et de complémentarité, le collège et le conservatoire.

Au conservatoire, les cours, d'une durée de 3h (1h30 de danse classique et 1h30 de danse contemporaine) sont organisés sur 1 demi-journée par semaine incluse dans l'emploi du temps des élèves (un complément de cours gratuits peut être envisagé hors temps scolaire). Au collège, les élèves participeront à 2h de cours de culture chorégraphique.

➤ L'inscription est gratuite, seul l'achat de tenues adaptées à la pratique de la danse incombe aux familles. Une aide peut être accordée grâce au fond de solidarité du conservatoire.

Pour qui ?

- Élèves débutants.
- Élèves ayant déjà pratiqué la danse.
- Aucun prérequis nécessaire en danse.
- Entrée possible en classes de 6^e, 5^e et 4^e.

ADMISSION

Une commission établit la liste des élèves admis au regard des éléments suivants :

- Avis de l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire de l'élève sur la capacité à suivre la formation dispensée.
- Évaluation dansée pour les élèves non-inscrits au conservatoire (pour les élèves inscrits au conservatoire, le contrôle continu est pris en compte).
- Entretien individuel permettant au candidat de décrire son parcours et son intérêt pour la danse. Cet échange est animé par des représentants des équipes éducatives du conservatoire et du collège Auguste-Renoir.

IMPORTANT

En cas de changement de collège, une demande de dérogation doit être effectuée auprès de l'Inspection académique (informations auprès de votre école).